

*Les crédits*

telle interdiction et est accusé de conduire sous l'effet d'une interdiction. Il est évident qu'il n'a que faire d'une interdiction de conduire. Quelle est sa punition pour avoir conduit sous l'effet d'une interdiction? Une peine concomitante d'un jour de garde en milieu ouvert. Une journée. Qu'est-on en train de dire à nos jeunes contrevenants? Il a presque tué quelqu'un—dont la survie n'est pas assurée—et il est condamné à un jour de garde pour avoir conduit sous l'effet d'une interdiction.

Cela est réellement arrivé. Je n'invente rien. Le sentiment des Wayne est justifié parce que les lois et les beaux discours du gouvernement libéral à la Chambre ne sont que des sonnettes. Ce sont des sonnettes, comme le savent la plupart, sinon la totalité, des victimes canadiennes. Le gouvernement n'ira pas très loin avec ses sonnettes.

Regardons maintenant du côté des victimes. J'ai récemment obtenu ce document auprès de la police après avoir regardé une émission télévisée intitulée «To Serve and Protect» un dimanche soir. On pouvait voir une dame en pleurs couverte de sang assise dans la rue. La police détenait le type responsable et était en train de lui lire ses droits. Entre-temps, la pauvre dame était assise là toute seule.

Un policier a dit: «Je vous arrête pour [...]». Le chef d'accusation importe peu. «Je dois vous informer que vous avez le droit de retenir les services d'un avocat sans délai. Vous pouvez appeler l'avocat que vous voulez. Vous pouvez communiquer avec un avocat de l'aide juridique; il vous donnera gratuitement des conseils et vous expliquera les services d'aide juridique auxquels vous avez droit. Je peux vous donner le numéro de téléphone pour communiquer avec un avocat de l'aide juridique.» Assise dans la rue, en sang et en pleurs, la victime se demandait quels étaient ses droits. Il y en a peu.

Nous allons bientôt proposer certains droits des victimes. Nous verrons bien si le gouvernement, en particulier les simples députés qui en font partie, a le courage de reconnaître certains de ces droits. J'estime qu'il ne le fera pas. Il trouvera une vétille quelconque qui lui permettra de rejeter cette charte des droits des victimes.

Combien de temps me reste-t-il, madame la Présidente?

**La présidente suppléante (Mme Maheu):** Trois minutes et demie.

**Une voix:** C'est beaucoup trop.

**M. White (Fraser Valley—Ouest, Réf.):** Bon. Mon vis-à-vis dit que c'est trop. Voilà justement ce qui ne va pas, en face. Nous avons trop de temps pour parler des droits des victimes. C'est ce qui ne va pas avec le Parti libéral.

• (1530)

Tout au long du processus, les victimes devraient être informées de leurs droits, y compris du droit de toucher une indemnisation de la part du contrevenant. Elles devraient aussi être mises au courant des services offerts aux victimes. Serait-ce trop demander?

Une victime a le droit de savoir ce qui arrive au contrevenant pendant tout le processus, l'endroit où il se trouve depuis son arrestation, s'il a été arrêté, quelles sont les dates des comparutions, du prononcé de la sentence, de la fin de la détention et de la libération conditionnelle, et la collectivité où ira le libéré conditionnel. Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative.

Tous les renseignements devraient être fournis sur demande. Qu'y a-t-il de mal à cela? Qu'y a-t-il de mal à ce qu'on ait ces droits aujourd'hui? Bonnie Lucas, de ma circonscription, répondrait: «C'est ce que je voulais lorsque mon ex-mari est venu chez moi et a incendié la maison alors que les enfants s'y trouvaient. Nous nous sommes échappés de justesse.»

Tout ce qu'elle demande à la Commission des libérations conditionnelles, c'est ceci: «Auriez-vous l'obligeance de me dire quand il va sortir, parce que je sais qu'il va de nouveau s'attaquer à moi?» C'est tout ce qu'elle a demandé. Or, que se passe-t-il? Il habite tout près. Il y a sans cesse des histoires semblables.

Les victimes devraient avoir le droit de faire des déclarations orales ou écrites avant la détermination de la peine, à toutes les audiences sur les libérations conditionnelles et au moment des révisions judiciaires. Qu'y a-t-il de mal à cela?

Les victimes devraient avoir le droit d'être informées des détails des intentions de la Couronne de négocier un plaidoyer avant que la proposition ne soit faite à la défense. Allen et Debbie Wayne sont sidérés, comme tout le monde doit normalement l'être, qu'on ait laissé tomber, bien commodément, cinq des huit chefs d'accusation qui pesaient sur le jeune contrevenant. Soit dit en passant, il a recouvré la liberté le lendemain, alors que les policiers n'avaient pas encore fini de remplir les formulaires.

Les victimes devraient avoir le droit de savoir quelles accusations ne seront pas portées, si telle est la décision de la Couronne ou de la police. Il arrive si souvent qu'on dise que des accusations seront portées alors qu'il n'en vient jamais aucune. Les victimes se demandent pourquoi. C'est arrivé à quelqu'un de mon bureau. La maison de ma secrétaire a été dévalisée trois fois de suite. Elle ne sait toujours pas pourquoi des accusations n'ont pas été portées. Tout ce qu'elle a entendu dire, c'est que ces gars-là avaient d'autres chats à fouetter: «Vous ne comptez pas. Nous nous occupons de choses plus importantes.» Elle ne sait pas pourquoi les policiers ne font rien alors qu'ils connaissent le voleur.

Les victimes ont le droit d'être protégées de tous ceux qui peuvent les intimider, les harceler ou porter atteinte à leurs droits. Je peux vous parler d'un cas, celui de Joan Cave, qui a été victime d'agression sexuelle. L'affaire a été renvoyée à Vancouver, le type lui a envoyé des lettres de menace de là-bas, et c'est nous qui avons payé les timbres. Nous pourrions sûrement faire mieux.

En guise de conclusion, je dirai que le gouvernement, en ce qui concerne les programmes de justice pénale, a échoué lamentablement sur toute la ligne.

**M. Alex Shepherd (Durham, Lib.):** Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement l'intervention du député. Des solutions simples aux problèmes complexes, voilà à quoi semble se résumer le programme du Parti réformiste. D'après les réformistes, si le régime fiscal pose des problèmes, l'impôt uniforme sera la solution. Si l'endettement nous cause des problèmes, il suffit de réduire la taille du gouvernement de moitié et les problèmes disparaîtront. Si le système de justice pénale pose un problème, on n'a qu'à changer le nom d'une journée ou d'une semaine pour l'améliorer.